



Location d'un studio d'une résidence affectée à cet effet

Par **Sobremesa1**, le **03/07/2009** à **18:42**

Il y a quatre ans, j'ai versé Euros 700.- de caution et trois mois de loyer afin d'avoir un studio d'une pièce, W.C.Kitchenette pour mon fils cadet.

Hors, ses études finies, mon fils part.

Comme il était stipulé dans le contrat, un courrier recommandé avec accusé de réception à été adressé à l'organisme exploitant correspondant (un mois avant son départ)

Je voudrais savoir combien ils vont plus ou moins retenir sur la caution et les 3 mois de loyers, vu que :

1°) En 4 ans, aucun ustensile de cuisine n'a été changé ni une quelconque amélioration apportée.

2°) Compte tenu de l'amortissement du matériel (lit, matelas, chaises, ustensiles de cuisine) en 4 ans.....

3°) L'usure normale de tout le matériel en 4 ans ne leur donne pas le droit de me retenir quoique ce soit sauf évidemment frais pour nettoyage du dit studio et nouvelle peinture pour nouveau locataire.

Je reste à votre entière disposition et vous remercie à l'avance de votre précieuse aide.

Meilleures salutations.